

Procès verbal de la Commission Régionale Forêt Bois Auvergne-Rhône-Alpes

15 septembre 2020

La Commission régionale Forêt Bois Auvergne-Rhône-Alpes (CRFB) s'est tenue le 15 septembre 2020 en préfecture de région à Lyon sous la coprésidence de Michel SINOIR, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes, représentant le préfet de région, et de Philippe MEUNIER, vice-président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes délégué à la sécurité, aux partenariats internationaux, à la chasse et à la pêche, aux aéroports et zones aéroportuaires, à la forêt et au bois, représentant le président du Conseil régional.

Michel SINOIR accueille les participants et excuse le Préfet de région qui a été retenu.

Philippe MEUNIER indique que la mobilisation de la filière bois est totale et est soutenue par la Région. Il précise qu'il y a encore peu d'indications précises concernant la future PAC et considère que tout le monde doit y mettre du sien. Il y a obligation de se mettre autour de la table pour trouver des solutions aux différents problèmes. Il insiste sur la nécessité d'une bonne coordination, en particulier entre l'État et la Région pour soutenir notre économie et la vie sociale. Philippe Meunier compte sur les acteurs de la filière pour faire avancer les dossiers.

Michel SINOIR rappelle que le programme régional de la forêt et du bois – PRFB – a été adopté par la CRFB l'année dernière à l'unanimité. Il considère que c'est un engagement fort pour la filière et que ce programme est la feuille de route pour tous. Il précise que l'Union européenne a adopté son budget, son cadre financier pluriannuel pour la période 2021 – 2027, le 21 juillet 2020. Un plan de relance a également été adopté, doté d'un budget d'une ampleur inégalée. Il précise qu'il s'agit d'un engagement inédit de l'Union européenne de faire des emprunts sur les marchés financiers au nom des États membres. Il présente l'ordre du jour de la présente commission et en particulier le point sur la crise Covid-19 pour la filière forêt-bois. Il indique l'importance d'échanger sur la conjoncture actuelle.

1. Approbation du procès verbal de la CRFB du 11 septembre 2019

Le procès verbal de la CRFB du 11 septembre 2019 n'appelle aucune remarque. Il est validé à l'unanimité.

2. Point sur la crise Covid-19 pour la filière forêt – bois

Michel SINOIR introduit ce point de l'ordre du jour en exprimant l'importance de cet échange sur la conjoncture actuelle, les mesures de soutien prises lors la phase initiale de la crise, mais aussi, et tout particulièrement, sur les perspectives du plan de relance.

Marinette FEUILLADE [FIBOIS AURA] présente les conséquences de la crise Covid-19 sur les entreprises de la filière bois à travers les résultats d'une enquête de conjoncture mise en œuvre par l'interprofession auprès des entreprises de la région (voir diaporama). Cette enquête montre qu'après un arrêt brutal de

l'activité dans la plupart des entreprises, une reprise plus ou moins rapide a été constatée. Les entrepreneurs de travaux forestiers – ETF - ont été particulièrement touchés du fait de l'utilisation du stock de bois disponible dans la première transformation. C'est également le cas des entreprises en lien avec le négoce et la construction. Les fabricants de palettes ont été moins affectés du fait de la demande soutenue pour les secteurs pharmaceutique et agro-alimentaire. La reprise est très liée au secteur de la construction et les entreprises manifestent une inquiétude liée à la diminution constatée des permis de construire et une baisse des commandes pour 2021. Deux tiers des entreprises ont connu ou craignent des difficultés de trésorerie. Les aides mises en place ont été rapidement connues et appréciées. Plus de 50 % des entreprises y ont eu recours. Pour près de la moitié des entreprises, le principal levier de la relance réside dans la valorisation de la création d'emplois locaux et la production industrielle sur le territoire français. Aujourd'hui, si les scieries sont en pleine activité, les ETF sont en grande difficulté, notamment du fait de l'afflux de bois scolytés du Grand Est et de Bourgogne Franche Comté. Marinette Feuillade conclut en indiquant que la crise sanitaire que traversent actuellement les forêts est particulièrement impactante pour la filière.

Gérard CHAURAND [FRANSYLVA AURA] complète en signalant les difficultés importantes rencontrées par les sylviculteurs du fait de la crise Covid-19.

Bruno VAN MAEL [DIRECCTE] présente les mesures d'accompagnement des entreprises mises en place par l'État suite à la crise Covid-19. Il souligne la rapidité de mise en place d'un ensemble de mesures qu'il détaille (voir diaporama) : mesures fiscales et sociales, aides directes, mesures de soutien de trésorerie et de l'emploi. Il informe la commission que le fonds de solidarité sera reconduit jusqu'au 31 décembre 2020 pour les secteurs les plus touchés. Le prêt garanti par l'État qui a connu un grand succès sera lui aussi reconduit jusqu'au 31 décembre 2020 pour toutes les entreprises. Bruno Van Mael fait également état d'autres types de soutien apportés aux entreprises comme le médiateur des entreprises (traitement des conflits avec les clients ou les fournisseurs), l'annulation des pénalités de retard des marchés publics, ou le plan de soutien aux entreprises exportatrices. Les entreprises de la filière bois pourront également bénéficier directement ou indirectement du plan sectoriel BTP mis en place en juin 2020. Bruno Van Mael présente ensuite quelques résultats chiffrés de la mise en œuvre de ces mesures. Les prêts garantis par l'État s'élèvent à 12 548 millions d'euros en AURA tous secteurs confondus alors que les indemnités de l'activité partielle représentent 23 millions d'euros pour la seule filière bois. Les secteurs qui ont le plus bénéficié du soutien à l'activité partielle sont ceux des travaux de menuiserie (59%) et des travaux de charpente (24%). Les indemnités perçues se répartissent sur tous les départements et les très petites entreprises (moins de 10 salariés) ont été très largement les plus concernées (79%).

Philippe MEUNIER complète en présentant les mesures d'urgence déployées suite à la crise COVID-19 et le plan de relance lancés par le Conseil régional. Le plan d'urgence a été voté par la Région au printemps 2020. Ce plan d'urgence qui représente 600 millions d'euros, s'est décliné notamment par les mesures suivantes : l'accélération des délais de paiement et versement des avances de subvention pour 50 millions d'euros, la suspension des remboursements des prêts régionaux, la participation au fonds de solidarité national pour 114 millions d'euros (forfait de 1500€, et avec un bonus potentiel de 2000€), le développement du Prêt Région (265 millions d'euros de prêts de trésorerie mis en place avec la BPI et les établissements bancaires et proposés aux entreprises, avec un fort effet levier). Le plan de relance quant à lui a été voté en Assemblée Plénière de juillet 2020 et les modalités d'intervention seront déclinées en commission permanente, cet automne. Il est doté de 1 milliard d'euros et s'articule autour de 4 grands axes : mener un plan d'investissement de relance immédiat, relancer la préférence régionale, conserver et relocaliser les emplois et faire d'Auvergne Rhône Alpes, un modèle d'économie plus verte et plus numérique. Au même titre que les autres entreprises, les entreprises de la filière forêt bois pourront en bénéficier.

Michel SINOIR rebondit sur les propos introductifs du vice-président Meunier en soulignant la complémentarité et la synergie entre les dispositifs de l'État et ceux de la Région. Il affirme la nécessité d'une bonne diffusion de l'information relative à ces dispositifs.

Bruno VAN MAEL présente « France relance », le plan de relance de l'État orienté sur la transition écologique, le numérique, l'inclusion sociale et la résilience de l'économie. Il comporte 70 mesures pour un montant de 100 milliards d'euros. Les premières mesures de relance pour l'industrie représentent 800 millions d'euros. Un appel à projet « Résilience » doté de 100 millions d'euros a été publié en août par la Direction générale des entreprises (clôture le 17 novembre). 150 millions d'euros sont alloués aux projets territoriaux (dossiers étudiés au fil de l'eau jusqu'à épuisement). Un guichet pour les subventions à l'industrie du futur sera ouvert le 1^{er} octobre avec un budget de 40 millions d'euros. Enfin 200 millions d'euros seront affectés à la

décarbonation de l'industrie en 2020. Plusieurs appels à projet seront lancés sur cet axe en septembre : la réduction des émissions directes et aides à l'investissement via le fonds chaleur.

Une brochure présentant les dispositifs à destination des entreprises industrielles a été publiée et est accessible en téléchargement : <https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/industrie/politique-industrielle/dispositifs-entreprises-industrielles.pdf>

Hélène HUE [DRAAF] présente le volet agricole, alimentaire et forestier du plan de relance. Ce volet s'élève à 1,2 milliards d'euros. Il vise à renforcer la souveraineté alimentaire, à accélérer la transition agroécologique et à adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique. Le volet forestier d'un montant de 200 millions d'euros est constitué de mesures pour le renouvellement des boisements et leur diversification à hauteur de 150 millions d'euros (fonds de renouvellement d'adaptation et de reconstitution des forêts et soutien à la production de graines et de plants), du renforcement des dispositifs de soutien de la BPI, d'un volet sur la recherche et le transfert des connaissances consistant en l'acquisition d'une couverture LIDAR sur le territoire. Deux appels à projets seront lancés en 2021 et 2022.

Michel SINOIR complète en soulignant que d'autres mesures du plan de relance pourront également avoir un impact sur la filière forêt-bois, comme par exemple les 6,4 milliards d'euros prévus pour la rénovation énergétique des bâtiments.

Bruno DE BROSSE [FRANSYLVA AURA] demande si les aides du plan de relance de l'État pourront se cumuler avec celles de la Région.

Michel SINOIR précise que le 1,2 milliard d'euros représente des crédits supplémentaires pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt qui viendront s'ajouter aux aides de la PAC.

Philippe MEUNIER confirme que les budgets votés par la Région concernent les dispositifs de la collectivité seulement et viennent en supplément des autres aides.

Henri BATTIE [COFORET] se félicite de ce plan de relance forestier mais s'interroge sur le délai pour réaliser les travaux alors que les plantations de 2021 et 2022 doivent être réalisées avec des plants qui seraient déjà en pépinière. Il souhaite également que l'État simplifie les formalités administratives, que le cahier des charges soit élaboré avec l'appui des opérateurs et soit connu rapidement. Il fait remarquer également que toutes les forêts déperissantes ne sont pas dans le Grand-Est et en Bourgogne Franche Comté et que le plan doit concerner l'ensemble de ces forêts.

Michel SINOIR adhère à cette dernière remarque et rappelle que la DRAAF AURA a œuvré à faire reconnaître l'inclusion des départements de la région touchés par la crise scolytes dans le zonage des aides définies par le ministère. Il précise par ailleurs que le délai de 2 ans s'applique à l'engagement des subventions et non pas la réalisation des travaux.

Hervé HOUJIN [ONF – DT AURA] rejoint Henri Battie sur l'opportunité qu'offre ce plan de relance en matière de reconstitution des peuplements suite aux crises sanitaires et de leur adaptation au changement climatique. Il signale qu'il y a aussi des freins réglementaires qu'il faudra lever. Il alerte également sur la nécessité de réguler les populations de grand gibier pour que ces investissements ne soient pas perdus. Il informe qu'il a un rendez-vous prochain avec le président de la fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes pour aborder ce sujet.

Christophe CHAUVIN [REFORA] considère que cet effort important pour la plantation de 50 millions de plants pose question sur les modalités de mise en œuvre. Il comprend la nécessité d'introduire une diversité génétique pour s'adapter au changement climatique mais interroge sur les mesures d'accompagnement qui devraient aussi porter sur les peuplements en place afin d'améliorer leur résilience. Il cite l'intérêt de l'outil Sylv'acces.

Philippe MEUNIER indique que la région a décidé d'adapter ses dispositifs d'aide pour prendre en compte le changement climatique. Il considère que le choix des essences adaptées doit se faire avec l'ensemble des acteurs.

Axelle RIAILLE [CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ISÈRE] demande si le volet agroalimentaire du plan de relance prévoit de prendre en compte la consommation de gibier dans le cadre de la souveraineté alimentaire.

Philippe MEUNIER répond que la région se trouve confrontée à la problématique double de l'importation de venaison étrangère et de l'augmentation massive de certaines espèces. C'est la raison pour laquelle, nous souhaitons privilégier la consommation de la venaison locale en valorisant celle-ci grâce au développement d'une filière régionale de venaison tout en mettant en place la gestion des déchets dont le coût pourrait être

compensé par cette commercialisation. L'aide de l'État est nécessaire notamment pour la mise en œuvre des contrôles sanitaires.

Michel SINOIR indique que l'État s'est engagé auprès du Conseil régional pour que les contrôles sanitaires puissent être facilités dans le cadre de la mise en place d'une filière organisée. Il rappelle que les services compétents sont les DDPP et qu'une réunion de travail entre les acteurs sur ce sujet pourrait être organisée.

Jean GILBERT [FIBOIS AURA] signale qu'une réflexion commune sur les plantations et leur financement par des fonds privés a été lancée dans le cadre du programme « plantons l'avenir ». Il s'inquiète qu'un manque de coordination des dispositifs puisse amener à les faire perdre en efficacité. Il conviendrait d'avoir rapidement le mode opératoire.

Michel SINOIR insiste sur le fait que le plan de relance doit être vu en termes d'opportunité et qu'il n'a pas vocation à se substituer aux autres dispositifs mais à être en synergie avec eux.

3. Avancement du PRFB

Hélène HUE présente l'avancement du PRFB adopté par arrêté ministériel le 28 novembre 2019. Un comité de suivi s'est tenu en décembre 2019 pour mettre au point les outils de suivi des actions du programme et faire l'état initial. Des réunions de présentation du programme dans les territoires étaient prévues mais ont dû être reportées du fait de la crise Covid-19. Une exposition « grand public » est en cours de préparation et sera disponible pour les acteurs et les territoires.

Nicolas STACH [DRAAF] présente les indicateurs du PRFB. Ces indicateurs sont des indicateurs d'impact globaux du programme sur la situation de la forêt et de la filière bois. 31 indicateurs relatifs aux 4 priorités du PRFB ont été proposés. Un travail de consolidation des indicateurs et d'établissement de leur état initial a été mené. Certains indicateurs posent encore des difficultés méthodologiques en particulier du fait des années de références des valeurs issues de l'inventaire forestier de l'IGN qui nécessitent 5 années de mesure pour permettre une bonne fiabilité des estimations statistiques. Le tableau de l'état des indicateurs est distribué en séance. La finalisation du travail sur les indicateurs sera réalisé en comité de suivi et soumis pour accord à la CRFB.

Michel SINOIR indique le besoin d'objectiver notre discours et considère que les indicateurs permettent d'avoir des repères pour échanger entre les acteurs de la filière et vers l'extérieur.

Isabelle MENARD [DRAAF] présente 2 actions phare du PRFB qui ont été lancées. La première est relative à la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière. Cette action s'inscrit dans le cadre de la fiche action 6.1 qui prévoit que l'approche écosystémique soit complétée par des points d'attention particuliers sur les espèces dépendantes de la gestion forestière. Les 3 études financées par la DRAAF sur la prise en compte de la faune, de la flore et des habitats dans la gestion forestière ont été traduites en fiches action opérationnelles pour les gestionnaires forestiers. Deux journées de présentation de cet outil pour permettre aux forestiers de s'approprier ce travail seront organisées les 26 (Lyon) et 28 (Clermont-Ferrand) janvier 2021. La seconde action phare concerne l'appui aux schémas départementaux d'accès à la ressource forestière - SDARF - dans le cadre de la fiche action 7.3 « conforter les itinéraires bois ronds ». La DRAAF propose une animation régionale et un soutien méthodologique aux Conseils départementaux en charge de l'élaboration des SDARF.

Nicolas STACH présente une 3ème action phare du PRFB qui est l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de filière forêt - bois régional. Le contrat de filière a été signé par l'État, la Région et l'interprofession régionale le 04 février 2020. Il recoupe une grande partie des fiches action du PRFB qui concernent l'aval de la filière comme le veut l'articulation de ces deux programmes. Un comité de pilotage se tiendra le 25/09/2020 pour faire le point sur l'avancée du contrat de filière. La fiche action 11.2 du PRFB prévoit de développer l'attractivité des métiers et d'agir sur la formation. Ce point a été repris dans le contrat de filière et se traduit notamment par la mise en place d'un contrat d'objectif emploi formation pour la filière bois - COEF Bois - pour la période 2020 à 2024. Le COEF Bois réunit l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation dans le secteur de la forêt et du bois dans une démarche partenariale. Le texte a été adopté en commission permanente du Conseil régional en juin et est en cours de signature.

Michel SINOIR relève que malgré les circonstances difficiles dues à la crise Covid-19, les programmes d'action de la filière avancent.

Philippe MEUNIER fait savoir que le choix du Président du Conseil régional de porter à connaissance le PRFB et de voter le contrat stratégique de filière en assemblée plénière de décembre 2019 traduit l'implication totale de la Région sur ces programmes et se félicite de la bonne coordination avec l'État sur ces sujets.

4. SRGS : méthode et calendrier

Anne-Laure SOLEILHAVOUP [CRPF] excuse Anne Marie Bateau et Bruno De Quinsonas qui n'ont pas pu participer à cette commission. Elle présente la méthode et le calendrier d'élaboration du schéma régional de gestion sylvicole – SRGS – d'Auvergne Rhône Alpes. Elle rappelle que le SRGS est le document cadre de la gestion forestière en forêt privée. Il traduit la volonté des forestiers privés de prendre en compte l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de production. Les raisons de sa mise à jour sont liées à l'approbation du PRFB, la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, le nécessité de prendre en compte l'évolution des marchés et le changement climatique, et le souhait du CNPF d'harmoniser les SRGS des différentes régions. Elle expose le plan type des SRGS qui comprend un diagnostic des aptitudes forestières et une description des objectifs et des méthodes de gestion. Elle présente la procédure de consultation et d'approbation du document qui comprend notamment la consultation du public et l'avis de l'autorité environnementale. Le document sera présenté à la CRFB en septembre 2021 avant d'être soumis à l'avis du CNPF et à l'approbation du ministre en charge de la forêt.

Michel SINOIR précise que la révision du SRGS s'inscrit, à l'instar de la directive régionale d'aménagement et du schéma régional d'aménagement de la forêt publique, dans le cycle de mise à jour des documents cadre de la gestion durable de la forêt qui découle de l'adoption du PRFB.

5. Arrêté MFR : point d'avancement

Hélène HUE présente l'état d'avancement de la révision de l'arrêté préfectoral régional sur les matériels forestiers de reproduction. Cette révision sera cadrée par une instruction technique à paraître les prochains jours. Les modifications porteront sur l'intégration des fiches INRAE prenant en compte les connaissances sur le changement climatique et les problèmes sanitaires, sur l'utilisation des godets de Douglas de 200 cm³, la révision de la liste des essences objectif et d'accompagnement et un meilleur cadrage des plantations expérimentales. L'objectif est que l'arrêté préfectoral paraisse avant la fin de l'année 2020. Pour cela les membres de la CRFB seront consultés très prochainement pour un retour avant le 15 octobre. Une réunion de concertation avec les principaux partenaires sera organisée en novembre avant la validation par l'INRAE et la DGPE.

Michel SINOIR indique que nous serons appelés à écrire des choses simples et qu'un échange avec la collectivité régionale sera nécessaire.

Philippe MEUNIER sollicite que des échanges soient organisés sur ce sujet avec la Région.

6. Points divers

Crise des scolytes

Hélène HUE présente la situation de la crise scolyte de l'épicéa en AURA. Elle fait état de l'augmentation des dommages dans l'Ain et les Savoies et de la montée en puissance sur le Massif Central. Les arrêtés préfectoraux de lutte obligatoire existants ont été révisés et la réflexion est en cours sur d'autres départements. 255 000 m³ sont concernés en 2019. Elle fait ensuite le point sur le dispositif d'aide nationale à la mobilisation des bois. Aucun dossier n'a été déposé en AURA mais la région a accueilli 5700 m³ en provenance des régions Grand Est et Bourgogne Franche Comté. Un dispositif d'aide à la reconstitution est en préparation en lien avec le plan de relance. Elle indique qu'un inventaire des aires de stockage en Région a été lancé par la DRAAF.

Philippe MEUNIER indique que le dispositif régional d'aide à la logistique a évolué depuis la commission permanente de mai 2020 et pourra être recalibré en fonction des enjeux des territoires. Un appel à projets permanent est ouvert et les dossiers peuvent être déposés au fil de l'eau. Dans le cas d'épisodes sanitaires importants ou d'évènements climatiques majeurs, des projets pourront être sélectionnés en dehors des comités prévus.

Pierre PACCARD [APARA] porte à connaissance de la commission un travail de détection précoce et de neutralisation des scolytes mené en Bourgogne Franche Comté par la DRAAF et l'interprofession et auquel contribue le Parc naturel régional du Haut – Jura. Il précise que les PNR sont à disposition de la filière pour mener des expérimentations.

Stéphane EYMARD [FNB] demande si l'aide à la mobilisation des bois sera reconduite en 2021 car les entreprises de la région ont besoin de se positionner rapidement sur un marché très concurrentiel. Il s'étonne par ailleurs du financement de plateformes de stockage puisqu'elles occasionnent un surcoût lié à la rupture de charge et que les entreprises ont des capacités de stockage dans leurs plateformes existantes et parcs à grumes.

Hélène HUE répond sur le premier point que la demande a été portée au niveau national mais que nous sommes dans l'attente d'un arbitrage budgétaire. Sur le second point elle précise que c'est l'objet même de l'enquête lancée cet été par la DRAAF auprès des entreprises et les invite à y répondre massivement. Dans le cas d'une crise importante, il faudra activer plusieurs sites de stockage et également prévoir des agrandissements de sites existants.

Eric DUBOIS [ONF – DT AURA] met en garde sur le fait qu'on se focalise sur la crise due aux scolytes de l'épicéa mais que des problèmes sanitaires importants sont également observés sur d'autres essences (sapin, hêtre, frêne...) du fait, notamment, de la sécheresse. Il souhaite que les dispositifs d'aide ne soient pas réservés aux épicéas.

Stéphane EYMARD signale que le stockage par voie humide fait également l'objet de contrôles au titre de la loi sur l'eau. Il s'interroge sur les conséquences de restrictions de la consommation d'eau sur le stockage du bois.

Hélène HUE répond que les autorisations relatives à la loi sur l'eau et les installations classées pour la protection de l'environnement – ICPE – devront être obtenues en amont de la réalisation des projets.

Bilan annuel des dégâts de gibier

Hélène HUE présente le bilan annuel des dégâts de gibier. La seconde carte annuelle a été réalisée puis soumise à consultation auprès du comité paritaire sylvo-cynégétique. La crise Covid-19 a rendu difficile la mise en place du bilan dans chacun des départements. Néanmoins le dialogue entre forestiers et chasseurs est instauré. Il reste pourtant des secteurs pour lesquels l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique reste à caractériser. L'objectif pour 2021 est de caractériser l'ensemble des secteurs et de progresser dans la résolution des situations les plus dégradées, par des actions sylvicoles et cynégétiques. Il conviendra de choisir les outils à utiliser pour le diagnostic selon les enjeux locaux.

Pierre PACCARD soulève la question des moyens financiers mobilisés pour le recueil des données de terrain pour les ICE et l'animation concernant le suivi des indicateurs.

Hélène HUE informe que la DRAAF a financé un bilan des massifs avec ICE déjà existants et rappelle que si l'animation pour la mise en place des nouveaux massifs avec ICE identifiés par le PRFB a également été financée par l'Etat, à présent pour leur déploiement, les relevés de terrain sont à la charge des structures mobilisées. La DRAAF finance également une étude pour l'évaluation de l'outil de diagnostic des dégâts de gibier lors des martelages par l'ONF.

Programmation FEADER : Bilan 2014 – 2020 et perspectives 2021 – 2027.

Michel SINOIR introduit le sujet en rappelant le calendrier de la négociation budgétaire de l'Union européenne. Le budget global a été adopté en juillet mais l'accord politique sur la PAC n'est visé qu'en octobre 2020. Les politiques d'application, dont la PAC, peuvent commencer en décalage dans le temps par rapport au budget. Ainsi il y aura deux années de transition en 2021 et 2022 pendant lesquelles les règles de la précédente programmation continueront à s'appliquer. Par ailleurs, la répartition du budget entre les Etats membres n'est

pas arrêtée et l'ensemble des autorités de gestion du FEADER ne connaissent pas encore le budget dont elles disposeront pour l'année 2021.

Philippe MEUNIER indique que la diminution du budget qui avait été annoncée à hauteur de 30-40 % sera finalement moins drastique que cela (de l'ordre de 11%). Malgré l'incertitude, la Région continue à avancer et accompagnera la filière forêt bois conformément au poids économique qu'elle représente dans la région.

Nadia LISZEWSKI [CONSEIL RÉGIONAL AURA] fait état de la bonne consommation des enveloppes FEADER consacrées à la forêt sur la programmation 2014-2021. Près de 29 millions d'euros de FEADER (et 24 millions de contreparties nationales) ont été engagés sur les types d'opération forestiers des PDR Auvergne et Rhône-Alpes. L'évaluation finale de la mise en œuvre des programmes révèle que les aides attribuées ont permis aux entreprises de maintenir ou conforter leur compétitivité. Les demandes d'aide ont fortement augmenté en 2020 et il y a un déficit de 15 millions d'euros de FEADER sur l'ensemble des deux PDR. Il n'y a plus de possibilité de remaquetage. La solution proposée consiste à voter les contreparties nationales d'ici la fin de l'année en anticipant sur les budgets du FEADER 2021. Les mesures concernées ne seront pas réouvertes en 2021 tant que l'ensemble des dossiers en attente ne seront pas engagés.

En ce qui concerne la prochaine programmation, les travaux préparatoires ont été menés en concertation avec les acteurs de la filière. L'assemblée plénière du Conseil régional de Juillet 2020 a adopté les orientations stratégiques du prochain programme. 6 priorités sont identifiées dont celle d'accompagner la transition du secteur forêt-bois aux défis du changement climatique et de favoriser la valorisation de la ressource locale (priorité 4). La filière forêt bois pourra également s'inscrire dans d'autres axes prioritaires comme ceux portant sur l'attractivité des zones rurales et la relocalisation de leur économie (priorité 5), ou le développement de l'innovation et la diffusion des connaissances (priorité 6).

Hervé HOUIN regrette d'avoir peu d'éléments d'informations en amont de la réunion du 29 septembre sur la priorisation des actions au regard des perspectives budgétaires. Il signale que l'amont forestier a fait une proposition de faire financer certaines missions sur d'autres fonds structurels et notamment le FEDER interrégional pour le massif des Alpes.

Nadia LISZEWSKI répond que les propositions de l'amont forestier ont été adressées à la région PACA, autorité de gestion du FEDER Alpes. L'aide aux entreprises certifiées Bois des Alpes et l'aide au débardage par câble font consensus au niveau technique mais n'ont pas encore fait l'objet d'une décision.

Philippe MEUNIER complète en indiquant que l'objectif de la Région est de trouver un équilibre sur l'ensemble du territoire pour soutenir toutes les entreprises de la région. L'objectif premier est de favoriser la mobilisation du bois régional dont celui du massif alpin malgré les contraintes importantes. Que pour cela, la filière sera aidée à condition qu'elle transforme du bois issu du massif. Il s'agit de donner aux entreprises la possibilité d'être compétitives dans un contexte montagnard difficile, sans distordre la concurrence. Il est proposé de diminuer le taux d'aide public attribué dans le cadre du programme alpin (tout en restant supérieur au taux du programme régional FEADER). Les économies dégagées par cette baisse de taux d'intervention pourraient permettre de financer la mobilisation du bois local dont les modes d'extraction.

Marinette FEUILLADE [FIBOIS AURA] demande si, compte tenu des difficultés de renouvellement des générations dans les entreprises de travaux forestiers, un dispositif d'aide à l'installation des ETF était envisagé. Elle souligne également l'intérêt de pouvoir utiliser les gros bois et très gros bois dans les constructions de bâtiments agricoles, et suggèrent une inscription au sein des PDR.

Philippe MEUNIER répond que le plan bois forêt du conseil Régional comporte une aide à l'installation des ETF. Concernant le soutien à l'utilisation des gros bois et très gros bois pour les charpentes des bâtiments agricoles, il note la proposition.

Label Bas Carbone

Estelle RONDREUX [DREAL AURA], nouvelle directrice régionale de la DREAL en charge de la forêt se présente et donne la parole à Evelyne BERNARD et Jean-Jacques FORQUIN pour présenter le label bas carbone. Il s'agit d'un outil de mise en œuvre de la transition bas carbone dans les territoires. Il permet de certifier l'impact de projets, de déclencher de nouvelles actions et de flécher des financements sur ces projets. Les projets doivent appliquer une méthode proposée par les porteurs et approuvée par la DGEC, et le financeur achète directement au porteur. La labellisation est actuellement réalisée par l'administration centrale

(DGEC) mais la DREAL va progressivement assurer un relai local dans les territoires puis assurer la labellisation dans une démarche de déconcentration.

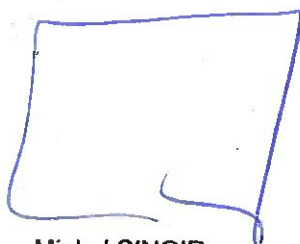
Eric DUBOIS interroge sur l'articulation entre le label bas carbone est le plan de relance (possibilité de cumul).

Évelyne BERNARD répond que les critères d'éligibilité du label bas carbone sont uniquement fondés sur le respect d'une méthodologie et qu'il s'adresse à des projets particulièrement vertueux.

Conclusion

Philippe MEUNIER ferme la séance en faisant le constat de la motivation de tous et invite donc l'ensemble des acteurs de la filière à avancer collectivement.

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt



Michel SINOIR

Pour le président du Conseil régional,
le vice-président délégué à la sécurité, aux
partenariats internationaux, à la chasse et à la
pêche, aux aéroports et zones aéroportuaires, à la
forêt et au bois



Philippe MEUNIER

Pièces jointes :

- Liste des présents
- Diaporama projeté en séance
- Documents de la DIRECCTE